



Retour sur le Comité Technique du 27 mars 2015

*Résumé des épisodes précédents: avec les nouvelles règles en vigueur depuis les élections professionnelles de décembre 2014, lorsqu'un dossier est rejeté par l'ensemble des représentants du personnel **et** qu'il doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Métropolitain, l'employeur a obligation de présenter ces dossiers à nouveaux au Comité Technique.*

Pour la CFDT, un rejet de l'ensemble des représentants du personnel devrait logiquement amener l'employeur à réviser sa position pour tenter de trouver une solution plus satisfaisante. Rien de tout ça ! Les dossiers rejetés sont renvoyés à l'identique aux représentants du personnel.

La CFDT et l'UNSA demande une réunion pour revoir ces dossiers... l'administration se sent obligée de revoir leur contenu (à la marge).

3 dossiers sont présentés. La CGT est absente.

1 / Emplois d'avenir et apprentissage

L'administration a scindé le dossier en 2.

- Sur les emplois d'avenir de la Direction des Sports, la CFDT répète que sans les 3 emplois d'avenir présents au Stadium, l'équipement ne pourrait pas tourner ce qui constitue un détournement du dispositif.

CFDT : contre. UNSA : contre. FO : contre

- Sur l'apprentissage, il n'y avait pas de problème de fond.

CFDT : pour. UNSA : pour. FO : pour.

2/ Modalités de gestion de la journée de solidarité pour les cadres au forfait

Le nouveau dossier ajoute juste que les modalités restent inchangées pour les autres agents. Le désaccord entre l'employeur et les représentants du personnel persistent sur le fond : c'est une remise en cause unilatérale des accords négociés antérieurement.

CFDT : contre. UNSA : contre. FO : contre.

La CDFT lit alors une déclaration sur la qualité du dialogue social (ci-dessous). Notre élue au Personnel exprime son désaccord. L'UNSA et FO abonde dans notre sens. L'échange s'ouvre quand même sur le droit syndical, la gestion des contractuels, les délais de recrutement,

Déclaration de la CFDT au Comité Technique du 27 mars 2015

A l'issue de ce Comité Technique exceptionnel – exceptionnel, car le premier convoqué parce des dossiers ont été rejetés par l'ensemble des représentants du personnel - nous savons désormais à quoi nous en tenir : **le Dialogue Social est un mot creux à Nantes Métropole, comme à Nantes d'ailleurs.**

Ce Comité technique ne nous apprend malheureusement rien de nouveau sur la manière dont notre employeur conçoit le dialogue social depuis plusieurs mois :

- Nous apprenons et découvrons au fil des l'eau des mesures non présentées aux organisations syndicales, encore moins discutées ou négociées : ici, des nouvelles règles pour les déplacements aux formations ; là, de nouvelles dispositions pour les contractuels, ...
- Lorsque la CFDT interpelle la présidente de Nantes Métropole sur l'absence de dialogue social sur le transfert du CIAP à la Métropole, il nous est donné pour réponse la liste des réunions d'information organisées par l'administration avec les agents de Rezé. Nos employeurs comprendront-ils un jour que l'information descendante n'est pas le dialogue social ?
- En CAP, l'avis des représentants du personnel ne semble pas ébranler la position de nos employeurs. Il n'y a pourtant pas si longtemps, nous avons parfois la satisfaction de voir des dossiers individuels ajournés parce que les élus de la collectivité étaient en capacité de reconnaître que les situations étaient plus complexes que ce que l'administration laissait entendre.
- Pour ce Comité technique exceptionnel, notre employeur n'avait aucune intention d'ouvrir le dialogue sur les dossiers rejetés. C'est ce qui nous a été annoncé le 17 mars sur les plannings de la Brigade Nocturne. C'est ce que nous avons pu constater en recevant les dossiers préparatoires au Comité technique de ce jour, dossiers dont pas une virgule n'avait été modifiée par rapport à ceux présentés le 17 mars. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que notre demande de négociation sur les dossiers (portée conjointement avec l'UNSA) a amené l'administration à tenter de faire bonne figure en présentant des dossiers remaniés.

Rajouté en séance : dernier exemple en date, le courrier que nous avons reçu ce matin nous annonçant les nouvelles dotations horaires à compter du 1^{er} avril 2015 alors même que la négociation du protocole du droit syndical est à peine commencée.

Nous ne manquons pas d'exemples. On pourra toujours nous citer quelques contre-exemples (dossier DGDCT au Comité Technique de janvier), ils sont trop rares pour nous consoler.

Vous faites un mauvais calcul : dans une période où les contraintes et les choix budgétaires restreignent les marges de manœuvre, il y a tout intérêt à miser sur la qualité des conditions de travail, l'implication des agents et le temps nécessaire au changement. La réussite de la construction de la Métropole passe aussi par là.

Les agents savent à quoi s'en tenir et ils sauront se faire entendre pour exprimer leur désaccord.